



## Réunion du Conseil d'établissement

18 octobre 2022 – 18h30

### Ordre du jour

1. **Ouverture de l'assemblée**

18h38, par Madame Langlois

Dans le salon du personnel

2. **Désignation d'un secrétaire d'assemblée**

Marie-Philippe Neault se propose.

Jean-François Bélanger seconde.

3. **Vérification du quorum**

Étaient présents :

MEMBRES DU PERSONNEL : Marie-Philippe Neault (enseignante), Serge Lamoureux(enseignant), Marjorie Bouffard (psychoéducatrice), Nabila (technicienne en éducation spécialisée), Isabelle Gélinas (éducatrice), Mireille Langlois (directrice)

PARENTS MEMBRES DU CÉ : Jean-François Bélanger (parent), Pauline Ferrand (parent), Mouna Andraos (parent), Christian Côté (parent et représentant au CSSDM),

PUBLIC : Marie Erneq (parent, membre OPP et comité des usagers du SDG), Margaux (parent, présidente de la Fondation et membre OPP)

Était absente : Joëlle Simard (parent)

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Lecture par Madame Langlois

Serge Lamoureux propose.

Marie-Philippe Neault seconde.

5. **Présentation des membres du CÉ 2022-2023**

Un tour de table a eu lieu.

Voir Point 3 : Vérification du quorum pour davantage d'informations.

6. **Fonctions et pouvoirs du CÉ (document envoyé courriel aux membres)**

Madame Langlois nous présente un document de la LIP qui guidera les sujets à aborder.

7. **Élection à la présidence du Conseil d'établissement et de la vice-présidence pour 2022-2023**

Madame Langlois demande si quelqu'un se propose. Pauline Ferrand se propose. Mouna Andraos seconde.

Présidence : *Pauline Ferrand* est élue.

Christian Côté se propose. Pauline Ferrand seconde.

Vice-présidence : *Christian Côté* est élu.

8. **Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Puisque le procès-verbal n'a pas été retrouvé, Madame Langlois résume les différents points de mémoire à partir de l'ordre du jour.

Les points *Tutorat* et *Application Hop Hop* nécessitaient un suivi. Madame Langlois le fera.

\***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Pour le tutorat 2021-2022, la dépense a été supérieure au montant octroyé. Le suivi auprès des élèves a été fait. Madame Langlois croyait que le montant octroyé était donné suite aux dépenses. Cependant, le montant était fixe et déjà octroyé. Bien que les dépenses aient été supérieures, l'école n'a pas été en déficit. Pauline Ferrand propose de reporter le Point 8 au prochain CÉ. Marjorie Bouffard seconde.

### 9. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu

Voir Point 9.

### 10. Période réservée au public (5 minutes)

Aucun membre du public n'est présent.

### 11. Parole au comité OPP

La première rencontre aura lieu demain, 19 octobre 2022. Il y a environ 9 membres élus.

### 12. Parole à la Fondation de l'école La Mennais

La première rencontre a eu lieu avant l'assemblée générale. Trois campagnes de financement ont été lancées : Les paniers biologiques, les bouteilles d'huile et les sapins de Noël. Pour la campagne de financement des paniers biologiques, 112 paniers ont été vendus. L'argent servira aux cours de cuisine. La Fondation évalue la possibilité d'obtenir des subventions de la part de BNC ou Desjardins. Le financement servira également pour des projets artistiques, la journée sportive du 3<sup>e</sup> cycle et l'album des finissants. Marjorie Bouffard suggère l'achat de chandails pour les élèves lorsqu'ils sont en sortie ou qu'ils représentent l'école.

### 13. Parole au comité usagers du SDG

Le comité a reçu beaucoup de demandes au début de l'année et France Riel a pris le temps de répondre à des courriels pour apporter des précisions dans les communications. Les parents ont beaucoup apprécié la journée des portes ouvertes.

## DOSSIERS D'INFORMATION

### 14. Clientèle scolaire

Madame Langlois a déclaré, au 30 septembre, 249 élèves. Nous sommes actuellement 247 élèves. Le remplacement du congé de l'enseignante en 3<sup>e</sup> année a été comblé.

Les postes d'orthopédaque à 5 jours et d'orthophoniste à 5 jours **ne** sont **pas** comblés.

Les postes de TES à 100% (Nabila), à tous les matins chez les 4 ans (Sophie) et chez les classes AMPLI **sont** comblés, en plus de la psychoéducatrice à 4 jours semaine.

Au service de garde, un poste **est** comblé sur les deux qui étaient encore vacants.

### 15. École La Mennais informations diverses

La secrétaire quittera son poste puisqu'il a été choisi par une secrétaire ayant davantage d'ancienneté.

L'école évaluera le projet éducatif actuel et rédigera le suivant cette année scolaire.

### 16. Présentation du document Rapport annuel du CÉ (à travailler au fur et à mesure pendant l'année).

Madame Langlois nous présente le rapport annuel à rédiger par elle-même. Il s'agit d'une grille pour se rappeler les devoirs à faire et les points à aborder.

### 17. Service de garde

Isabelle Gélinas aborde les règles des tarifs des élèves réguliers et sporadiques.

AVANT : Un enfant est régulier dès qu'il fait 2 périodes pendant 3 jours, et ce, à 8,95\$. Sinon, l'enfant est sporadique à 11\$.

MAINTENANT : Un enfant est automatiquement régulier après un jour à deux périodes.

\***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Pour les maternelles, le matin est 4,50\$, le midi est 3,80\$ et le soir 7,50\$. Pour le midi et l'après-midi, le mercredi, est 7,60\$ jusqu'au soir.

Pour le primaire, le matin est 3\$, le midi est 3,80\$ et le soir est 7,50\$. Le mercredi après-midi, c'est 7,55\$. Pour les dineurs uniquement, cela devient 4,20\$ plutôt 3,20\$.

Le CÉ doit passer au vote afin de choisir une tranche de prix entre 10,50\$ et 15,30\$ sans sortie. France Riel propose d'augmenter la journée pédagogique à 11\$. Autrefois, c'était 9\$. Serge Lamoureux demande si le 11\$ permettra de combler les dépenses afin d'éviter des possibles déficits. Les dépenses étaient plus nombreuses en raison de la pandémie. Les choix sont différents cette année. Cela augure bien et le gouvernement demande un minimum de 10,75\$. Le CÉ aimerait obtenir davantage de détails pour les prochaines années lorsque des demandes d'augmentation doivent être votées.

Pauline Ferrand propose le vote. Marjorie Bouffard seconde.

Il y a 11 éducatrices. Il en manquait deux. Il en manque maintenant une. France Riel est toujours en retour progressif à 3 jours semaine et une technicienne est présente de 2 à 3 jours à contrat pour une partie de l'année afin de remettre de l'ordre dans les dossiers. Il y actuellement 203 enfants réguliers et 30 sporadiques.

Il y a un budget de formations de 4000\$ octroyé au SDG : gestion de groupe, ARAS et formation continue. Il y a actuellement un projet sportif chapeauté par le CSSDM. Dès 16h15, des activités sportives dirigées sont offertes sur la cour d'école. Il y a également du travail de décroisement entre les groupes où deux éducatrices se placent en dyade pour partager les élèves de leur groupe et proposer des activités différentes.

La plateforme éducative sera écrite d'ici juin 2023. Il s'agit d'un lien internet qui explique le fonctionnement, la réglementation et les règles du service de garde de l'école La Mennais.

Les portes ouvertes auront lieu le 15 novembre, 22 décembre, 18 janvier, 20 février, 21 mars, 20 avril, 17 mai et 19 juin. Il y en a eu une le 13 octobre.

Mouna Andraos demande si c'est possible d'avoir plus qu'une seule sortie par année pendant les journées pédagogiques. Les différences de prix sont une des premières contraintes qui a diminué le nombre de sorties depuis la perte de cote de défavorisation. Pauline Ferrand invite les parents à contacter le comité des usagers du service de garde.

Pour l'application Hop Hop, Madame Langlois propose une période d'essai.

### DOSSIERS DE DÉCISION

#### 18. Règles de fonctionnement du conseil d'établissement

##### 18.1. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 400\$

Madame Langlois présente les grandes lignes de ce budget.

##### 18.2. Budget de formation pour les parents 400\$

Madame Langlois présente les grandes lignes de ce budget.

##### 18.3. Calendrier des rencontres

Un doodle sera envoyé par la présidente du CÉ pour choisir les prochaines dates de rencontre.

##### 18.4. Régie interne (document à travailler)

Le nouveau document sera complété par Madame Langlois. Serge Lamoureux suggère de prendre connaissance de ce document et de revenir sur son contenu à la prochaine rencontre. Christian Côté suggère que les documents soient

\*Adopter une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\*Approuver une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

déposés sur un TEAMS ou sur un OneDrive. Christian Côté propose qu'un groupe TEAMS soit créé pour les possibles rencontres virtuelles et le partage des documents. Serge Lamoureux seconde.

### 18.5. Fiches thématiques CÉ

Les documents seront déposés sur TEAMS.

### 19. Acte d'établissement

Madame Langlois présente l'acte d'établissement et les prévisions de clientèle de secteur.

Nous répondons aux sondages reliés à la présentation de ces documents en énonçant, entre autres, nos inquiétudes au sujet de l'évaluation de la capacité d'accueil; soit de doubler le nombre d'élèves alors que nous sommes déjà à 76% de la capacité. Par ailleurs, on mentionne une réduction possible du nombre de classes dans les prochaines années selon la première analyse de la prévision de clientèle. Cependant, il y aura des ajustements à venir et le nombre de classes prévues dans les années futures devrait revenir à la normale actuelle.

### 20. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = Sorties scolaires

Approuve la programmation (LIP art. 87)

23-24 novembre : Sortie au Salon du Livre pour les groupes 501-701-702

17-17 janvier : Sortie au Musée Pointe-à-Callière pour les groupes 501-601-704

31 janvier : Sortie OSM pour les groupes 501-601

12 juin : Isaute Anjou pour le groupe 501

Les sorties sont approuvées par le CÉ.

### 21. Varia

Mouna Andraos demande s'il y a un projet d'aménagement de la cour d'école à venir. Madame Langlois prévient qu'il y a un projet de rénovation prévu pour 2028. Cependant, étant donné l'urgence de la situation de l'état du bâtiment, il est devancé pour 2024. Un projet de réfection de la cour est à venir, mais il n'y a aucune date prévue pour l'instant.

### 22. Prochaine rencontre

La rencontre aura lieu en décembre. La date sera fixée avec le doodle envoyé.

### 23. Levée de l'assemblée

21h09, par Christian Côté

Jean-François Bélanger seconde.

\***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.